



**PRATIQUES REEDUCATIVES COERCITIVES EN CONTEXTE DE
PREGNANCE CARCERALE ET PERSPECTIVES DE REINSERTION
SOCIOPROFESSIONNELLE DES EX-DETENUS MINEURS DE
LA PRISON CENTRALE DE YAOUNDE, CAMEROUNⁱ**

Banen John Thierry¹,

Chaffi Cyrille Ivan²ⁱⁱ

¹Doctorant Faculté des Sciences de l'Éducation,
Université de Yaoundé I,
Yaoundé, Cameroun

²Maitre de Conférences,
Faculté des Sciences de l'Éducation,
Université de Yaoundé I,
Yaoundé, Cameroun

Résumé :

Le milieu carcéral est multidimensionnel et multifonctionnel ; donc, sa compréhension nécessite une analyse systémique afin de dégager ses fonctions transformationnelles, opaques et scopiques puis réflexives. Il est ainsi perçu comme un environnement coercitif, social, et par ricochet un service public. L'objectif de cette recherche est d'analyser la corrélation entre les pratiques rééducatives coercitives en contexte de prégnance carcérale et les perspectives de réinsertion socioprofessionnelle des ex-détenus mineurs de la prison centrale de Yaoundé. Les résultats obtenus après enquête de terrain auprès de 79 participants stratifiés indiquent que l'excès de punition et sanctions dans les pratiques rééducatives constituent un risque pour la réinsertion socioprofessionnelle, les ressources sont inadéquates à l'objectif visé, nécessitant un aménagement structurel comme opportunité de réinsertion à saisir. Une modernisation de ce service public induit par le nouveau management public est donc capitale et primordiale à l'atteinte de l'objectif de réinsertion socioprofessionnelle des ex-détenus.

Mots clés : coercition, pratiques rééducatives, prégnance carcérale, réinsertion socioprofessionnelle

ⁱ COERCIVE EDUCATIONAL PRACTICES IN THE CONTEXT OF PRISON PREGNANCY AND PROSPECTS OF SOCIO-PROFESSIONAL REINTEGRATION OF EX-MINOR DETAINEES OF THE CENTRAL PRISON OF YAOUNDE, CAMEROON

ⁱⁱ Correspondence: email johnsonnayou@gmail.com, cyrille.chaffi@univ-yaounde1.cm

Abstract:

The prison environment is multidimensional and multifunctional; therefore, its understanding requires a systemic analysis in order to identify its transformational, opaque, scopic and the reflexive functions. It is thus perceived as a coercive social environment and by extension, a public service. The objective of this study is to analyze the correlation between coercive educational practices in a prison context and the prospects for socio-professional reintegration of ex minor inmates of the Yaoundé central prison. The results obtained after a field survey with 79 stratified participants, indicate that excess punishment and sanctions in rehabilitative practices constitute a risk for socio-professional reintegration, resources are inadequate for the intended objective, requiring structural adjustment as an opportunity to reintegration to be apprehended. A modernization of this public service induced by the new public management is therefore crucial and essential in achieving the objective of socio-professional reintegration of ex minors prisoners.

Keywords: coercion, re-educational practices, prison impact, socio-professional reintegration

1. Introduction

Plusieurs études démographiques de la population carcérale au Cameroun montrent que près de 70 à 80% des détenus sont récidivistes (Baliaba, 2013, Bounoungou, 2014, Ebe Zambo, 2020). C'est une des raisons de la surpopulation carcérale observée. La plupart des détenus ont déjà effectué au moins un séjour en prison. Selon les statistiques de la Direction de l'Administration Pénitentiaire pour le mois d'août 2023, on note 34 337 détenus au Cameroun. Parmi eux, 28341 étaient des récidivistes, soit un taux de 8%. Même si les raisons pour lesquelles ces détenus reviennent ne sont pas toujours les mêmes que la première fois, il n'en demeure pas moins que cette situation est déplorable. L'analyse de la population carcérale par rapport à la capacité d'accueil des prisons et au personnel d'encadrement révèle dans l'ensemble que les prisons du Cameroun sont surpeuplées et le personnel insuffisant. En effet, les prisons fonctionnelles peuvent, dans l'ensemble, accueillir 17 895 détenus, mais en contiennent en août 2023 presque 34 337, soit un ratio de 1,5. Cette surpopulation carcérale s'observe dans les 10 régions du Cameroun, et est plus visible dans les prisons centrales, où la population carcérale dépasse le double de la capacité d'accueil. Les seules régions où le nombre de détenus reste dans les limites de la capacité d'accueil sont l'Adamaoua et l'Est.

Une étude démographique de la population carcérale au Cameroun selon le Programme d'éducation en prison pour jeunes et adultes sur la prison centrale de Yaoundé 2023, indique que plus de 90 % des détenus sont âgés de moins de trente-cinq ans et que le nombre d'entre eux ont suivi une scolarité incomplète et inappropriée. Celle opérée par Ebe Zambo (2019) a examiné les niveaux d'éducation des détenus de la prison

centrale de Yaoundé. Les données obtenues montrent que plus de 80% de sa population carcérale est analphabète. Les résultats ont montré que 80% des prisonniers n'avaient pas achevé l'école primaire et que 50% avaient quitté le système éducatif formel après avoir terminé leur cycle primaire. Ce qui nécessite un encadrement pédagogique dans la cage de réinsertion socioprofessionnelle des détenus. Or, Selon Ngonou Bounoungou (2014), Milly (2014), le milieu pénitencier dans son fonctionnement privilégie davantage les mesures punitives en faveur de la réglementation en vigueur. Cette orientation détériore les conditions de détention de ces locataires qui, malgré leur restriction de liberté, devraient bénéficier des droits humains inaliénables. Ce contexte deshumanisant fragilise considérablement le processus d'incarcération pouvant constituer une entrave non seulement au processus de préparation prédéfini pour les mineurs mais aussi une entrave à leur réhabilitation socioprofessionnelle. A ce titre Ngonou Bounoungou, 2014 situe déjà les prisons du Cameroun comme un cercle vicieux où règne toute forme de dégradation de la personne humaine malgré les ratifications aux conventions et droits des personnes détenus. Dans de telles conditions de précarité, d'absence de plan défini, l'on peut penser en se fondant sur le contexte fonctionnel des prisons camerounaises de Ngonou Bounoungou (2014) qu'il est difficile de penser à une potentielle réinsertion réussie des ex-détenus. On peut lire que les conditions de détention dans cette promiscuité sans pareille ne peuvent, en aucun cas, favoriser l'amendement des détenus ni faciliter leur resocialisation, bien au contraire. Les effets néfastes et déplorables de la promiscuité corruptrice indescriptible sont connus de tous (Ngonou Bonoungou, 2014).

Par ailleurs, le Ministère de la Justice du Cameroun, dans son article 31 (1) du texte qui l'organise, précise qu'il existe une sous-direction de l'application des peines et de la réinsertion des détenus. Elle est chargée du « suivi (...) de la formation professionnelle, des actions socioculturelles et récréatives, ainsi d'autres mesures destinées à la réinsertion sociale des détenus ». La résolution des Nations unies sur l'administration pénitentiaire de tous les pays l'ayant ratifiée, donc le Cameroun recommande de réunir les conditions qui permettent aux détenus d'apprendre un emploi utile et rémunéré, lequel facilitera leur réintégration sur le marché du travail et leur permettra de subvenir à leurs propres besoins financiers et à ceux de leur famille.

Dans son objectif de préparation à la sortie, le milieu éducatif carcéral déploie un ensemble de mesure lié notamment à l'enseignement, à l'éducation civique et morale, à l'éducation religieuse et aussi le suivi psychosocial aux détenus mineurs en occurrence. Cette politique vise non seulement l'insertion socioprofessionnelle et parallèlement réduit les dépenses étatiques car, l'échec de la réinsertion d'un ancien détenu entraîne des coûts directs et indirects pour la collectivité. Si les détenus libérés récidivent, la sécurité de la communauté est compromise par une augmentation de la criminalité. Il y a les coûts associés aux services de maintien de l'ordre et au jugement de ces nouvelles infractions, plus les coûts de l'administration de ces nouvelles sanctions. Il y a aussi les coûts encore moins facilement quantifiables ou les coûts indirects pour la société (Nations Unies, 2013, P.8).

D'ailleurs, Souvent décrits comme inefficaces et non rentables, les organismes publics souffrent depuis des années de dysfonctionnements et de déficiences dus à leur nature organisationnelle et à la finalité de leurs institutions (Charreaux, 2006, Grout et Stevens, 2003). Il n'est donc pas exclus de comprendre la contribution du nouveau management public dans la gestion des institutions carcérales. Sachant que le management des institutions pénitentiaires repose sur une sorte de prégnance carcérale jonchée de règles rigides de fonctionnement, traduisant ainsi la nature topique et scopique du milieu carcéral (Morelle et Awondo, 2019), il est nécessaire de moderniser cette institution afin qu'elle soit capable de promouvoir une réinsertion durable des ex-détenus.

Selon sa finalité première notamment la punition, le milieu pénitencier présente des risques pour le détenu en raison de l'excès d'interdiction et de sanctions négatives, un univers d'applicabilité rigide des procédures visant à exclure les détenus du monde extérieur, à leur priver de liberté avec pour aboutissement une dégradation de l'image de soi (Ebe Zambo, 2019). L'environnement carcéral se présente ainsi comme une institution close régie par les normes, lois et textes stricts (Morelle, 2013), une organisation maximalement coercitive (excès d'interdit), chargé de stigmates se présentant comme un labyrinthe (Vianelo, 2007), fondé aussi sur une institutionnalisation du pouvoir informel comme gage de respect des réglés édictées par les règlementations en vigueur. Goffman (1968) le qualifie dès lors d'institution totale dont l'objectif principal est la punition et le respect de règles comme moyen ultime de renoncement au crime.

Or, le milieu carcéral est aussi un milieu de vie, de rédemption, de protection des détenus notamment par l'éducation, l'encadrement pédagogique avec un espace de valorisation et de reconstruction de l'estime de soi (Ngonou Bounoungou, 2014). Dans ce sens, l'environnement carcéral se voit attribué une mission de socialisation pour les personnes en détresse, à besoin spécifique, des sujets à bout qui nécessitent une seconde chance. Cette vision est davantage manifeste quand'on conçoit l'environnement carcéral comme un service public et non un moyen d'exercer l'autorité suprême (Morelle et Awondo, 2019). Dès lors les pratiques rééducatives en contexte de prégnance carcérale devraient subir un aménagement suivant les normes organisationnelles et fonctionnelles induit par le Nouveau Management public. Il est donc urgent d'aménager les dispositifs d'encadrement des détenus, notamment sur le plan éducatif (valeurs à véhiculer), pédagogique et de formation (profil des formateurs, ressources pédagogiques à déployer, cadre de formation, formation proposée) et juridique à travers (la limitation des détentions provisoires, l'évitement du "tout carcéral" et l'allègement du casier judiciaire) (Ngonou Bounoungou, 2014). Cette transformation conduira à un univers carcéral incubateur socioprofessionnel et ensuite comme incubateur d'entreprise en raison des formations et pratiques proposées, ce qui nécessite encore une volonté étatique associée aux efforts multidimensionnels, donc social et institutionnel.

2. Matériel et Procédure

L'enquête s'est effectuée auprès de 79 participants stratifiés selon les catégories d'intervention que compte le système pénitencier, mais aussi en raison de la rigidité du fonctionnement du milieu qui semble fermé à certaines informations. Selon l'accessibilité, cinq strates ont été mobilisées constituées notamment de 15 agents de l'administration pénitentiaire, 15 agents des services sociaux, 28 gardiens de prisons, 10 enseignants prisonniers et 11 membres de l'association ACAT. Cette enquête s'est déroulée à la prison centrale de Yaoundé (Nkondengui) durant le mois d'avril 2023 durant une période de deux semaines. Au vue de la réticence observée du caractère herméneutique du milieu pénitencier (Prégnance carcérale) les chercheurs ont été contraints quelques fois d'utiliser des "effets feutre" afin d'entrer en contact avec certaines strates notamment les enseignants prisonniers sous réserve autorisation de la hiérarchie au préalable.

Quantitative dans sa démarche, compte tenu de l'objectif visé, l'instrument formulé a été le questionnaire administré directement et indirectement aux différentes strates de l'étude suivant les prescriptions de l'autorité pénitentiaire. Afin de recueillir des informations relatives à cette étude, un questionnaire a été administré à chacun des participants parfois en face à face (administration pénitentiaire, agents des services sociaux, membres de l'association ACAT) mais aussi indirectement par le biais du coordonnateur du centre socioéducatif et culturel du milieu carcéral notamment pour les enseignants prisonniers et les gardiens de prisons. L'objectif étant de capter la corrélation et le poids factoriel des Pratiques rééducatives en contexte de prégnance carcérale sur les perspectives de réinsertion socioprofessionnelle des ex-détenus mineurs de la prison centrale de Yaoundé. L'analyse des données ainsi collectées s'est faite par le logiciel statistique SPSS version 21, à l'effet d'obtenir les corrélations entre la rigidité des procédures pénitentiaires, l'inadéquation des ressources fondamentales et l'aménagement du service pénitencier vis-à-vis des perspectives de réinsertion socioprofessionnelle des ex-détenus mineurs de la prison centrale de Yaoundé, le test de Pearson a été mis en exergue pour éprouver les hypothèses.

3. Résultats et Discussions

Que l'on justifie l'incarcération par la nécessité de punir, de dissuader, de rééduquer ou de neutraliser, ou que l'on prône son abolition, on présuppose toujours que l'environnement carcéral a une influence sur le détenu (Ngono Bounoungou, 2014). Les partisans de la punition et de la dissuasion estiment que les contraintes liées à la privation de liberté incitent les détenus à quitter la voie du crime ; les partisans de la rééducation soutiennent que la prison peut représenter, pour le criminel, une occasion de reprendre le contrôle de sa vie, et qu'elle peut favoriser certains processus d'apprentissage essentiels à un nouveau départ ; les partisans de la neutralisation, quant à eux, se préoccupent avant tout de la prévention des actes criminels, mais veulent tout de même s'assurer que le

détenu ne se détériore pas et n'adopte pas de nouvelles attitudes négatives pendant son incarcération ; selon les abolitionnistes, les effets néfastes de l'emprisonnement sur le détenu sont si graves que la prison ne devrait pas exister.

3.1 Organisation coercitive du milieu pénitencier et perspectives de réinsertion socioprofessionnelle

L'on émet l'hypothèse que plus l'organisation pénitentiaire est coercitive, plus les perspectives de réinsertion socioprofessionnelle des ex-détenus sont réduites. Afin de tester cette hypothèse première, le test de corrélation de Pearson a été appliqué tel qu'apparaît dans le tableau récapitulatif suivant.

Tableau 1 : Corrélation entre organisation pénitentiaire coercitive et perspectives de réinsertion socioprofessionnelle des ex-détenus mineurs

		Organisation Pénitentiaire Coercitive	Perspectives de Réinsertion Socioprofessionnelle
Organisation Pénitentiaire Coercitive	Corrélation de Pearson	1	,876**
	Sig. (bilatérale)		,002
	N	79	79
Perspectives de Réinsertion Socioprofessionnelle	Corrélation de Pearson	,876**	1
	Sig. (bilatérale)	,002	
	N	79	79

** . La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).

Source : Données de terrain (2023).

D'après le tableau 1, le degré de signification persistant entre la variable organisation coercitive et perspectives de réinsertion socioprofessionnelle avec le coefficient de corrélation de 0.87, on déduit donc que le degré de coefficient est élevé. Les résultats obtenus montrent que l'incarcération d'un sujet donne lieu inéluctablement à une exclusion momentanée avec la société victime. Cet isolement parfois brusque constitue la première amputation que subit la personnalité du détenu (Ebe Zambo, 2019). Des études ont d'ailleurs qualifié ce phénomène de choc carcéral, comme sentiment qui s'empare du détenu à son arrivée en prison. A ce moment, le détenu réalise la coupure qui s'instaure avec son passé, anticipe sur son avenir incertain et fixe son présent. L'incarcération constitue une rupture réelle avec son passé y compris les différents rôles que jouait l'individu avant sa période d'incarcération. Ces rôles peuvent être social, familial ou encore professionnel. Elle va donc provoquer une perte de son identité extérieure au profit d'une nouvelle identité, celle de détenu. Cette nouvelle identité est souvent diversement appréciée selon les détenus, et peut conduire à un suicide selon que la rupture est ressentie chez l'individu (Bourgoin, 1994).

L'incarcération dégrade également l'image qu'une personne a d'elle-même. Elle peut se traduire par la négligence des soins du corps, le détenu se laissant aller à une prise importante de drogues pour dormir le plus longtemps possible ou bien pour rester

éveillé, par les comportements auto-agressifs ou par un repli sur soi-même. La cause première de cette détérioration provient du motif même de l'incarcération. Les détenus incarcérés pour des affaires d'agression contre personne, et particulièrement pour des agressions contre des proches ou des détenus dont l'affaire est très médiatisée, ont parfois une prise de conscience de leur acte pendant leur incarcération. Cela peut les conduire au suicide lorsqu'ils réalisent que l'acte est irréversible et impardonnable. Ces suicides sont souvent accompagnés de lettres de remords ou d'excuses vis-à-vis des victimes (Bourgoin, 1994).

La prison centrale de Yaoundé se constitue en une organisation coercitive régie par l'excès de lois, de normes, de procédures, dotée d'une certaine stabilité portée par une vision, une culture et des objectifs prédéfinis. Poser le milieu carcéral en tant qu'institution revient à voir cet espace comme un milieu de réglementation organisationnel et fonctionnel. Deux missions fondamentales jalonnent la rééducation en milieu carcéral. Il s'agit de la punition et de la réinsertion (Rostaing, 2014). Les prisons possèdent toutes les caractéristiques d'une institution. Elles sont investies d'une mission régaliennne, disposent d'une base organisationnelle solide et exercent une emprise puissante, bien qu'incomplète, sur l'individu (Rostaing, 2014).

La règle 36 des conventions des Nations Unies (2016) prévoit que « l'ordre et la discipline doivent être maintenus sans apporter plus de restrictions qu'il n'est nécessaire pour le maintien de la sécurité, le bon fonctionnement de la prison et le bon ordre de la vie communautaire » (p. 12). Le respect des règles et les perspectives de réinsertion sont deux missions profondément contradictoires qui sont dévolues à l'institution carcérale (Rostaing, 2014). Partant de cette question évocatrice notamment, comment préparer les personnes à la réinsertion en les excluant temporairement de la vie sociale, en les maintenant dans une vie artificielle truffée de règles et de principes ? On comprend toutefois que l'enjeu du respect des règles prime largement au-dessus des possibilités de préparation à la sortie en milieu carcéral.

Dans ce sens, Goffman (1968), repris par Rostaing (2014) parlait d'institution totalitaire particulièrement enveloppante et contraignante. Les contraintes ainsi évoquées mettent en avant l'applicabilité des procédures réglementaires. Dans les institutions carcérales, le dispositif sécuritaire et réglementaire est largement au-dessus de la mission de réinsertion qui constitue pour certains plus une faveur qu'un droit (Ngono Bounougou, 2014). Cette réalité entre liberté et sécurité est pourtant réaffirmée par la loi pénitentiaire du Cameroun, qui définit le service public pénitentiaire par sa contribution « à l'insertion ou à la réinsertion des personnes » et « à la prévention de la récidive et à la sécurité publique », alors même que les moyens octroyés à la réinsertion sont réduits par rapport à ceux consacrés à la sécurité (Rostaing, 2014). Pour illustrer ce point, l'institution emploie près de sept fois plus de surveillants que de travailleurs sociaux pénitentiaires (Ngono Bounougou, 2014).

3.2 Inadéquation des ressources fondamentales en milieu carcéral et perspectives de réinsertion socioprofessionnelle des ex-détenus

Ainsi formulée, l'on émet l'hypothèse que plus les ressources fondamentales sont inadéquates, moins les chances de réinsertion socioprofessionnelle sont escomptées. Le tableau de corrélation ci-dessous illustre le test fait à cet effet.

Tableau 2 : Corrélation entre inadéquation des ressources fondamentales et perspectives de réinsertion socioprofessionnelle des ex-détenus mineurs

		Inadéquation des Ressources Fondamentales	Perspectives de Réinsertion Socioprofessionnelle
Inadéquation des Ressources Fondamentales	Corrélation de Pearson	1	,901**
	Sig. (bilatérale)		,004
	N	79	79
Perspectives de Réinsertion Socioprofessionnelle	Corrélation de Pearson	,901**	1
	Sig. (bilatérale)	,004	
	N	79	79

** . La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).

Source : Données de terrain (2023).

L'analyse du tableau récapitulatif ci-dessus indique que le degré de corrélation entre la variable inadéquation des ressources fondamentales et perspectives de réinsertion socioprofessionnelle est très fort soit 0.90 proche de 1. L'accent mis sur la réintégration dans le discours officiel contraste avec la perception qu'ont les personnes travaillant sur le terrain tant il s'agit d'une question résiduelle. L'on cite souvent l'investissement limité en termes d'effectifs et de ressources allouées à ce domaine. Les investissements de ces dernières années portent davantage sur les perspectives de renforcement du dispositif sécuritaire et réglementaire en mettant en préambule l'importance de la punition comme de renoncement au crime. Les ressources budgétaires par exemple ne sont pas l'objet d'un budget autonome. Elles proviennent d'une dotation forfaitaire à partir du budget du ministère de la justice depuis le décret de 2004 et concernent aussi bien le fonctionnement du système pénitentiaire que les investissements dont il a besoin.

Conformément aux engagements et conventions internationales, l'Etat camerounais a l'obligation de prendre en charge les personnes privées de liberté. Cet engagement est également palpable dans l'article 122 du Code de procédure pénale, du moins en ce qui concerne l'alimentation. Il y est stipulé que l'Etat assure l'alimentation des personnes gardées à vue (Mouen Mouen, 2010) Mais le financement des structures pénitentiaires reste irrégulier et faible pour ce qui est de leur fonctionnement. Entre 2001 et 2005, le budget de fonctionnement du système pénitentiaire en général a continuellement régressé en dépit d'une légère hausse en 2004 certainement du fait que le budget d'investissement de 04 milliards, soit 1,25 %. Il est à noter que les investissements à long terme et la modernisation du système pénitentiaire ne feront pas l'objet d'une grande attention lors de l'allocation des ressources budgétaires. On observe

par ailleurs que les prisons camerounaises sont dans un état de délabrement avancé. La description que fait Tejiozem (2005) rend compte de cet état en ces termes : « La caractéristique principale de ces établissements pénitentiaires est qu'ils sont, pour la plupart, logés dans de vieilles bâtisses de récupération héritées de l'époque coloniale et ayant subi quelques aménagements ». Leur exigüité fait en sorte qu'ils ne permettent pas de répondre positivement aux exigences en matière de sécurité et de stricte séparation des différentes catégories des détenus, ni de traitement humain de ces derniers. « Aucun de ces établissements pénitenciers ne dispose de cellules individuelles, les locaux de détention étant constitués de dortoirs accueillants des dizaines voire des centaines de détenus » (P53). De même, il renchérit en précisant que les locaux administratifs sont insuffisants, exigus, mal entretenus, n'offrant pas au personnel les possibilités et les commodités nécessaires pour l'accomplissement de sa tâche administrative.

Aussi, on remarque que l'administration pénitentiaire est en proie depuis de nombreuses années à un déficit en personnel que le document de politique pénitentiaire et de stratégie de réforme du système carcéral qualifie de « chronique ». Ce déficit s'observe notamment au niveau de l'encadrement rapproché des détenus et c'est lui qui conduit à la surcharge de travail et par la même occasion à la dégradation de la sécurité et des conditions de détention. En effet, sur les 6209 fonctionnaires que comptait l'administration pénitentiaire en 2023, nombre d'entre eux sont affectés à des tâches de supervision donc n'interviennent pas véritablement dans l'encadrement des détenus. Il s'agit des fonctionnaires et des cadres, des administrateurs de prison (2%) et des intendants de prison (11,3%). Les 715 fonctionnaires de genre féminin de grade gardien de prison et gardiens chef de prison s'occupent des 800 détenues de même genre pour un ratio d'environ 1,1 fonctionnaire pour une détenue. Mais ce ratio est réduit du fait de l'implication des dites fonctionnaires dans l'encadrement des détenus de genre masculin. D'où le ratio global de 1 fonctionnaire pour 8 détenus genres confondus. Si l'on ne tient compte que des 1310 fonctionnaires assurant les tâches d'exécution courantes, ce ratio passe à 1/17 (Mouen Mouen, 2010). Cet écart peut aussi s'expliquer par la diversité des parcours professionnels notamment retraite, abandon de poste, suspension, voire décès, mais aussi la surpopulation carcérale.

En somme, le surpeuplement carcéral renforce l'inadéquation entre dispositif réglementaire et perspective de réinsertion socioprofessionnelle. Cette tension s'est longtemps matérialisée par une division à la fois horizontale et verticale du travail (Chauvenet et al., 1994, p. 51). Cette division se concrétisait, au sein des établissements, par une séparation entre les professionnels titulaires des fonctions nobles, à vocation « humanitaire », médecins, avocats, enseignants, aumôniers, travailleurs sociaux, qui assuraient le « beau rôle », celui de prendre soin des détenus, de les former et de les préparer à la sortie, et des fonctions moins nobles, celles qu'assume le personnel de surveillance qui assure le sale boulot (Hughes, 1996).

3.3 Aménagement du milieu carcéral et perspective de réinsertion socioprofessionnelle des ex-détenus mineurs

Pour ce résultat, l'hypothèse est que l'aménagement du dispositif d'encadrement des détenus induit par le manager public contribuerait à une réinsertion socioprofessionnelle durable des ex-détenus. Le test de corrélation de Pearson a été mobilisé à cet effet.

Tableau 3 : Corrélation entre aménagement du milieu carcéral, service public et perspectives de réinsertion socioprofessionnelle des ex-détenus mineurs

		Aménagement du Milieu Carcéral	Perspectives de Réinsertion Socioprofessionnelle
Aménagement du Milieu Carcéral	Corrélation de Pearson	1	,675**
	Sig. (bilatérale)		,001
	N	79	79
Perspectives de Réinsertion Socioprofessionnelle	Corrélation de Pearson	,675**	1
	Sig. (bilatérale)	0,04	
	N	79	79

** . La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).

Source : Données de terrain (2023).

L'analyse du tableau récapitulatif ci-dessus indique que la corrélation entre la variable aménagement du milieu carcéral, service public et perspectives de réinsertion socioprofessionnelle des ex-détenus mineurs est forte, soit 0.67 significatif 0.01. Les résultats obtenus rendent compte de ce que l'organisation de la vie carcérale a été dominée par l'idée qu'elle devait être aussi douloureuse que possible, de sorte que le délinquant soit physiquement ou psychologiquement incapable de commettre un autre crime. L'avancée de l'insécurité a conduit les politiques de nombreux Etats à mettre plus l'accent sur la dimension sécurité en milieu carcéral. C'est en ce sens qu'il faut comprendre Froment (2009) lorsqu'il dit que les préoccupations d'ordre public étaient dominantes. Dès lors, la fonction d'ordre public de la prison a été reprise et toute son organisation est structurée en fonction d'objectifs d'ordre public. La référence sécuritaire donne un sens à un ensemble de signes de détention. Toutefois, cette fonction de sécurité ne doit pas s'exercer au détriment de l'objectif de réinsertion et de réadaptation du détenu (Morelle, 2013).

Pourtant, l'objectif du milieu carcéral pour les mineurs est de permettre à ces derniers d'acquérir les connaissances livresques et les compétences pratiques nécessaires pour se prémunir contre les risques de récidive et de générer un revenu pouvant ouvrir des perspectives d'avenir meilleur, gage de réinsertion sociale. Selon Biwole (2010), les activités d'éducation en milieu carcéral sont celles qui peuvent concourir à un changement d'attitude et à une reconversion du détenu, ou celles qui peuvent améliorer son niveau d'instruction. L'atteinte d'un tel objectif nécessite inéluctablement, un réaménagement tant au niveau organisationnel, qu'opérationnel. Il est donc primordial de considérer le milieu carcéral camerounais comme une institution publique au sein de

laquelle des pratiques sont régulées et réajustées par de nouvelles approches de gouvernance qui visent à alléger les dispositifs juridiques, à réorganiser les dispositifs de formation en proposant des formations à la « carte » tenant compte des profils individualisés des détenus bénéficiaires.

Depuis de nombreuses années, les organisations du secteur public sont soumises à un processus de profonde transformation, sous l'effet d'une combinaison de facteurs : mondialisation, décentralisation, développement global et technologique, modernisation structurelle et demandes du public. Ces efforts de réforme de l'administration publique sont aussi anciens que l'administration elle-même, mais l'ampleur et la portée des réformes entreprises au cours des dernières décennies sont non négligeables. Ces réformes contemporaines sont généralement regroupées sous le terme de « Nouveau Management Public » (NMP), utilisé depuis les années 1980 pour décrire un ensemble de changements dans le secteur public remontant à la fin des années 1970.

Or, la gestion opérée dans les prisons jusqu'ici est fortement corrélée plus à l'administration en contexte de prégnance carcérale qu'au nouveau management notamment en vigueur dans les institutions publiques gage d'une efficacité escomptée. Les pratiques de management pour la rééducation en milieu de détention au Cameroun, laissent percevoir un univers à part qui répond à d'autres exigences managériales et éducatives en raison de son caractère de prégnance. Si le milieu pénitencier répond aux exigences des institutions publiques de par sa configuration, il est évident que celle-ci s'arrimera graduellement aux nouvelles formes de management des institutions publiques eu égard des dysfonctionnements souvent observés dans les pratiques. Ces dysfonctionnements sont liés à la nature et à la finalité de leurs institutions (Charreaux, 2006, Grout & Stevens, 2003). Dans le même but d'améliorer les performances du secteur public, de nombreux pays de l'OCDE se sont engagés dans un processus de modernisation de leur gestion publique. La logique de l'action du secteur public est passée de l'ancien paradigme traditionnel à un nouveau paradigme qui se veut plus contextuel et efficace (Souad et El Houssaine, 2021).

4. Conclusion

Le processus de réinsertion des ex-détenus au Cameroun est conditionné par des contraintes d'ordre institutionnel, juridique et socioprofessionnel. Le casier judiciaire par exemple à travers ses mentions se constitue en barrière véritable pour les ex-détenus qui subissent déjà des stigmatisations en raison même de leur incarcération (Baliaba, 2013). Ces stigmatisations d'ordre social et professionnel affectent considérablement l'estime de soi chez les détenus, ce qui est un véritable poids à la marche vers la réadaptation souhaitée. Cet échec de réinsertion peut également se justifier par l'étroitesse du marché de l'emploi qui se veut compétitif (Goguel, 2003), l'absence d'un plan d'accès à un emploi chez les ex-détenus dû à un suivi post carcéral déficitaire assorti des ressources y afférentes inappropriées. Il est donc urgent de définir un dispositif prévisionnel de

réinsertion socioprofessionnelle axé sur les bilans de compétences propres à chaque détenu compte tenu de l'inefficacité des programmes de formations (Barrick et al, 2017) ; un bilan des attentes sociales nécessaires à la reconstruction des liens effrités par l'incarcération puis un bilan d'orientation du suivi des détenus. Aussi, l'enjeu de la réinsertion d'un ex-détenu est bénéfique pour la société en termes de renoncement aux délits, de protection de la société, de réduction des coûts liés à la prise en charge durant la détention, mais aussi de participation au développement communautaire. L'objectif étant donc une socialisation réussie, une prévention de la récidive, puis reconstruction des liens sociaux familiaux. C'est ainsi que le milieu carcéral se présente comme un environnement à multiples fonctions. On peut voir en environnement opaque à faible interaction sociale (Morelle, 2018), scopique et topique où règne le pouvoir informel, réflexif chapeauté par une forte méditation (Devaugermé, 2018) et aussi un environnement transformationnel positif ou négatif suivant l'impact de la "prisonnérification" sur le détenu (Mote et Nguidjol, 2022).

Cette vision est davantage possible si l'on conçoit l'environnement carcéral, comme un service public et non un moyen d'exercer l'autorité suprême (Morelle & Awondo, 2019). Dès lors, la gestion du milieu carcéral devrait subir un aménagement suivant les normes organisationnelles et fonctionnelles en vigueur par le Nouveau Management public. Il est donc urgent d'aménager les dispositifs d'encadrement des détenus, notamment sur le plan éducatif (valeurs à véhiculer), pédagogique et de formation (profil des formateurs, ressources pédagogiques à déployer, cadre de formation, formation proposée) et juridique à travers (la limitation des détentions provisoires, l'évitement du tout carcéral et l'allègement du casier judiciaire) (Ngono Bounougou, 2014). Cette transformation conduira à un univers carcéral incubateur socioprofessionnel et ensuite comme incubateur d'entreprise en raison des formations et pratiques proposées, chose qui nécessite encore une volonté étatique associée aux efforts multidimensionnels, donc social et institutionnel.

Déclaration de conflit d'intérêts

Les auteurs ne déclarent aucun conflit d'intérêts.

About the Author(s)

Banen John Thierry, Doctorant en Management de l'Éducation, Faculté des Sciences de l'Éducation, Conception et Evaluation des Projets Éducatifs, Université de Yaoundé 1, Yaoundé, Cameroun, johnsonnayou@gmail.com.

Chaffi Cyrille Ivan, Maître de Conférences, Faculté des Sciences de l'Éducation, Psychologie de l'Éducation, Université de Yaoundé I, Yaoundé, Cameroun, cyrille.chaffi@univ-yaounde1.cm.

Références

- Baliaba, S. (2013). *Surmoi et réinsertion sociale : étude clinique du vécu du délinquant en situation carcérale à travers le test du rorschach et une série d'entretien*. [Thèse de doctorat] Université de Yaoundé 1.
- Bourgoin, N. (1994). *Le suicide en prison*. L'Harmattan
- Charreaux, P. (2006). *Théorie financière et stratégie financière*. *Revue française de gestion*.
- Chauvenet, A. (2011). Les barbares de l'intérieur : Du lacet de chaussures cassé à l'émeute, pp.120-151, dans *Prisons sous tensions*.
- Benguigui, G., Guilbaud, F., & Malochet, G (dir), Coll. « Questions de société », Champ social.
- Ebe Zambo, Y. (2019). *Image inconscient et sémiotique du corps chez le détenu récidiviste : une approche d'aide en situation de difficulté de réinsertion sociale*. [Thèse de doctorat]. Université de Yaoundé 1.
- Faugeron, C., Chauvenet, A., & Combessie, P. (1996). *Approches de la prison*. De Boeck université, Les Presses de l'Université de Montréal.
- Froment, J-C. (2009). *Les surveillants de prison*. L'Harmattan
- Goffman, E. (1968). *Asiles : Études sur la condition sociale des malades mentaux : le Sens commun*. Éditions de Minuit.
- Goguel, A. (2003). Les politiques de l'emploi et du marché du travail en perspective. Dans *Les politiques de l'emploi et du marché du travail* pages 34 à 54. La découverte
- Grout, P.A. & Stevens, M. (2003). The Assessment: Financing and Managing Public Services, *Oxford Review of Economic Policy*, 19 (2), pp. 215-234.
- Milly, B. (2004). *L'enseignement en prison : du poids des contraintes pénitentiaires à l'éclatement des logiques professionnelles*. *Déviance et société*, 28 (1).
- Morelle, M. (2013). *La prison centrale de Yaoundé : l'espace au cœur d'un dispositif de pouvoir*. *Annales de géographie*, n° 691 p. 332-356.
- Morelle, M., Awondo, P. & al. (2018). *Politique de réforme et matérialité de la prison au Cameroun*. Politique africaine.
- Mote, A., Mbame, J-P., & Nguidjol, F. (2022). *Effets du théâtre en milieu carcéral : entre prisonnérification et reconstruction personnelle*. *Annals of the university of craiova, psychology – pedagogy*.
- Mouen Mouen, P. (2010). *L'humanisation des lieux de détention au Cameroun*. [Mémoire de master]. Université Catholique d'Afrique Centrale.
- Nations Unies. (2013). *Mesures carcérales et mesures non privatives de liberté*. Le système pénitentiaire.
- Ngono Bounoungou, R. (2014). *La réforme du système pénitentiaire camerounais : entre héritage colonial et traditions culturelles*. [Thèse de doctorat] Université de Grenoble.
- Rostaing, C. (2011). Les relations carcérales croisées et la violence », pp.152-188, dans *Prisons sous tensions*.

- Souad, B., & El Houssaine, E. (2021). *Le Nouveau Management Public : outil de performance des organisations publiques*. Université Ibn Zohr d'Agadir, Maroc.
- Tejiozem, R. (2005). *La détention préventive et les droits de l'homme au Cameroun*. [Mémoire de Master]. Université Catholique d'Afrique Centrale.
- Vianelo, F. (2015). *Communauté carcérale et transformations de la prison*. *Revue de psychologie, travail social et éducation*.

Creative Commons licensing terms

Author(s) will retain the copyright of their published articles agreeing that a Creative Commons Attribution 4.0 International License (CC BY 4.0) terms will be applied to their work. Under the terms of this license, no permission is required from the author(s) or publisher for members of the community to copy, distribute, transmit or adapt the article content, providing a proper, prominent and unambiguous attribution to the authors in a manner that makes clear that the materials are being reused under permission of a Creative Commons License. Views, opinions and conclusions expressed in this research article are views, opinions and conclusions of the author(s). Open Access Publishing Group and European Journal of Education Studies shall not be responsible or answerable for any loss, damage or liability caused in relation to/arising out of conflicts of interest, copyright violations and inappropriate or inaccurate use of any kind content related or integrated into the research work. All the published works are meeting the Open Access Publishing requirements and can be freely accessed, shared, modified, distributed and used in educational, commercial and non-commercial purposes under a [Creative Commons Attribution 4.0 International License \(CC BY 4.0\)](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/).